



Est-il permis de prier les prières du
Tarâwîh lorsqu'on est seul ou imam, en
lisant dans le Muçhaf [le Coran en livre].

Par les imâm Ibn Qoudâma al-Maqdissi et an-Nawawî



Ibn Qoudamâ al-Maqdissi -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit :

« Ahmed a dit : « Il n'y a pas de mal à ce qu'il soit imam alors qu'il est en train de lire dans le livre du Coran. On lui a demandé « Lors d'une prière obligatoire ? » il répondit « Non, je n'ai rien entendu à ce sujet. »

El Qâdhî a dit « C'est détestable lors d'une prière obligatoire, mais il n'y a pas de mal dans les prières surérogatoires s'il ne connaît pas par cœur, mais s'il connaît par cœur alors c'est aussi détestable. Et Ahmed fut interrogé concernant le fait d'être imam lors du Ramadan et de lire à partir du livre du Coran, il dit « C'est permis s'il en éprouve la nécessité. » rapporté par Alî Ibn Sa'îd, Sâlih et Ibn Mansûr.

Et il fut rapporté d'après Ibn Hâmid qu'il n'y a aucune différence entre la prière surérogatoire et la prière obligatoire...

La preuve que c'est permis est ce que rapporte Abû Bakr El Athram et Ibn Abî Dâûd d'après 'Âïcha qu'Allah l'agrée, qu'elle avait désigné un de ses serviteurs comme imam qui lisait dans le livre du Coran [lors de la prière],

Et Ez-Zuhrî fut interrogé concernant un homme qui lisait dans le livre du Coran lors du Ramadan, il répondit : « Les meilleurs d'entre nous lisaient dans le livre du Coran. » Cela fut rapporté aussi de la part de 'Atâ', Yahyâ El Ansârî et El Hassan, et de Muhammad lors des prières surérogatoires... »

Fin de citation.

Source : Al-Mughnî, tome 1, page 648.

An-Nawawî -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- dit :

« S'il lit le Coran à partir du livre, cela ne fait pas de mal, qu'il connaisse ce qu'il lit par cœur ou non, il lui est même obligatoire de le faire s'il ne connaît pas la Fâtiha par cœur comme nous l'avons précédemment vu. Et s'il tourne les pages de temps en temps cela ne fait pas de mal non plus... »

Fin de citation.

Source : Rawhdhat Ut-Tâlibîn, tome 1, page 294.